



FICHE D'INSCRIPTION

2025 – 2026

Date

Règlement(s)

Inscription		
Certificat Médical		
Demande de licence		

Cadre réservé à Dieulefit Aïkido (ne rien y inscrire)

Nom, Prénom :

Date de naissance : **Sexe :** M / F

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. Domicile : **autre :**

Courriel (@) :

Grade (Kyu / Dan) :

Séquelles de blessures ou autres difficultés à signaler :

.....

- * J'autorise le club à diffuser ma photo sur le site de Dieulefit Aïkido et dans la presse : OUI NON
* Règlements à l'ordre de Dieulefit Aïkido (si plusieurs chèques, mettre dates d'encaissement au dos)

- ▲ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**
(le règlement ainsi que toutes les infos et docs se trouvent sur notre site [dieulefit-aikido .fr](http://dieulefit-aikido.fr))

Pour tous, écrire en toute lettre « **LU et APPROUVE** », dater et signer

➤ **ET EN PLUS POUR LES MINEUR(E)S ; Noms et prénoms des deux parents :**

.....

Éventuellement, adresse complémentaire :

Nom de(s) la personne(s) autorisée(s) :

Autorisations : Je, soussigné(e),

- 1 Autorise mon enfant à pratiquer l'AIKIDO et à ce titre à participer aux déplacements, stages organisés dans le cadre du calendrier officiel des Fédérations, Ligues, Comités Départementaux et Associations Déclarées, ainsi qu'aux cours de l'année sportive considérée.
- 2 Autorise le responsable de l'accompagnement et/ou du séjour à :
 - ~ Faire soigner mon enfant
 - ~ Faire pratiquer toute intervention chirurgicale prescrite par le corps médical consulté et dans ce but
 - ~ Faire procéder éventuellement à une anesthésie générale.
 - ~ M'engage à rembourser le club des frais médicaux qu'il serait tenu d'engager à cette occasion.
- 3 Autorise le club à diffuser la photo de mon enfant sur le site du club et dans la presse : OUI NON

Ecrire en toute lettre « **LU et APPROUVE », dater et signer**

Association loi 1901 « DIEULEFIT AIKIDO »

Siège social : 5 chemin des Demoiselles – 26220 DIEULEFIT
Mail : contact@dieulefit-aikido.fr Site : <https://www.dieulefit-aikido.fr>

NOTE D'INFORMATION

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDIATE – PAGE 1/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Établie par la Commission Médicale Nationale de la FFAAA

Chère pratiquante,
Cher pratiquant,

Pour obtenir votre licence fédérale, vous devez être considéré(e) comme physiquement apte à la pratique de votre discipline. Depuis les décrets 2016-1157 du 24 août 2016, 2016-1387 du 12 octobre 2016 et 2021-564 du 7 mai 2021, les modalités sont les suivantes :

Adultes : Pour une première demande de licence, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique est exigé. Vous devez donc aller consulter votre médecin, à qui nous vous proposons de présenter le document suivant pour faciliter son évaluation.

Ce certificat médical peut ne concerner qu'une discipline ou porter plusieurs disciplines, à votre choix.

Pour un renouvellement de licence (qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité avec la précédente et dans la même fédération sportive), le certificat médical est exigé tous les 3 ans. Entre chaque renouvellement triennal, vous devez remplir un questionnaire de santé. Vous devrez attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

Si vous envisagez de passer un grade ou un diplôme d'enseignement cette année, vous aurez besoin d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition. Les délais entre le certificat médical et l'épreuve sont précisés dans les textes règlementaires pour chaque épreuve.

Pour les enseignant(e)s exerçant contre rémunération, le formulaire CERFA de Déclaration d'éducateur sportif demande que soit fourni un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de la discipline, datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier, lors de la première demande et lors de chaque renouvellement (tous les cinq ans). Les enseignant(e)s qui exercent à titre bénévole ne sont pas concerné(e)s.

Mineurs : Que ce soit pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence ou pour l'inscription à un passage de grade, vous devez répondre à un questionnaire de santé (avec l'aide de vos parents si besoin). **En cas de réponse oui à l'une des questions**, vous devrez fournir un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication

- à la pratique loisir pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence
- à la pratique en compétition si vous envisagez un passage de grade.

Cette procédure entre en vigueur au 1er juillet 2021.

Bien cordialement.

Docteur Florence GALTIER, Médecin fédéral.

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
WWW.AIKIDO.COM.FR
FFAAA@AIKIDO.COM.FR

NB : En cas de changement de club, nous vous conseillons de récupérer votre certificat médical pour le transmettre à votre nouveau club.

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la
pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi
ou du Wanomichi

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 4/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Je soussigné-e Dr.

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique :

- de l'Aïkido
- de l'Aïkibudo
- du Kinomichi
- du Wanomichi

Nombre de cases cochées : _____

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du médecin :

Formulaire de souscription d'une option de garantie complémentaire dans le cadre de la prise de licence

ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE

La souscription des **options d'assurance** est soumise à des **limites d'âge** : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau ci-dessous).

Nom Prénom N° de licence

Option 1 : soit 11 € Option 2 : soit 15 €

Le formulaire et le chèque du/ de la licencié-e à l'ordre de la FFAAA sont à adresser à : **FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris.**

La souscription de l'option est validée avec l'établissement d'une attestation d'assurance et l'encaissement du chèque.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base : 7 500 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 45 000 €	Néant
Invalidité Permanente inférieure à 60%	Garantie de base : 20 000 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 50.000 €	Néant
Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base : 30 000 € Option 1 : 50 000 € Option 2 : 70.000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) Pendant 365 jours maximum	Option 1 : 25 € / jour Option 2 : 45 € / jour	4 jours
Traitements médicaux (dont forfait hospitalier) <u>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle</u>	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses : . Dentaires et orthodontiques . Auditifs, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile . Par jour scolarisé d'absence à partir du 31 ^{er} jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2.000 €	30 jours

Date et signature* :

Pour les mineur-e-s, signature d'un-e représentant-e légal-e.

* Champs obligatoires

DIEULEFIT AIKIDO

est une association régie par la loi 1901, affiliée à la fédération française d'Aïkido, Aïki-Budo et Affinitaires (FFAAA) au sein de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Dieulefit Aïkido propose chaque année des interclubs, des stages avec des professeurs invités, des démonstrations.

Le club a pour vocation d'ouvrir son dojo aux pratiquants des autres clubs, dans le but de partager cette discipline avec le plus grand nombre et d'élargir ainsi l'expérience de chacun conformément à l'esprit de l'aïkido.

Il offre également les 2 premiers cours d'essais à chaque nouvel arrivant.

Siège social et adresse postale :
« Dieulefit Aïkido »
5 chemin des Demoiselles
26220 Dieulefit

La licence est l'assurance obligatoire.
Elle permet de suivre des cours et stages partout en France.

Le passeport sportif est facultatif (10€) et suit l'aïkidoka sur son parcours (clubs, enseignants, stages, passages de grades ...).

Les passages de grades (5^{ème} au 1^{er} Kyu) se déroulent au sein du club, ils sont facultatifs. Ils sont matérialisés non par une ceinture de couleur, mais par un diplôme. Lors de l'examen du 1^{er} Dan, le pratiquant deviendra ceinture noire. Elle n'est pas une fin en soi, puisque 1^{er} Dan signifie en japonais «premier pallier»...

L'ENSEIGNEMENT

Les cours sont dispensés par 3 professeurs:

Antoine Cuche 2^{ème} Dan, Brevet Fédéral pour les cours adultes le lundi et le cours "jeunes samouraïs" le mercredi

Jean-Luc Corpet 4^{ème} Dan, Brevet d'État, pour les cours adultes le mercredi

Jean-Denis Roch 3^{ème} Dan, Brevet Fédéral, pour le cours du vendredi
Ados-adultes et adultes

POUR TOUS

- ~ Réduction de 20% sur la 2^{ème} inscription par famille (*).
 - ~ Réduction de 50% sur la 3^{ème} (et +) inscription par famille (*).
 - ~ Apporter un kimono blanc (judo ou karaté), une ceinture blanche et des nu-pieds.
 - ♦ Renseignements réductions : ANCV / Top Dép'Art / Pass'Sport / Pass' Région / Up sort et loisir / personne en difficulté financière
-> Contacter le secrétaire du club Nicolas Gilson au : 06 98 45 17 87
- (*) *Sur la cotisation (la moins chère), puis ajouter la licence*

Certificat médical ou attestation santé obligatoire

Dans l'esprit d'échange et de partage, les licenciés de **tous les clubs** sont bienvenus au dojo de Dieulefit !

DIEULEFIT AÏKIDO

2025-2026



DOJO > GYMNASIUM LE JUNCHER
Vieille route - 26220 DIEULEFIT

CONTACTS :

Philippe MESNARD	06 78 01 59 39
Jean-Denis ROCH	06 20 12 74 54
Nicolas GILSON	06 98 45 17 87

Association Loi 1901 N° 0263013265
FFAAA N° 13 26 07 02
agrément DDJS N° 26 01 026
SIRET N° 441 144 664 00014
SIREN N° 441 144 664
APE N° 926C

L'AÏKIDO

AÏ Harmonie
KI Energie vitale
DO Chemin

L'Aïkido est un art martial japonais créé au début du siècle dernier par le maître Morihei UESHIBA (1883-1969).

Ce grand réformateur a fait évoluer un art de guerre (mars-ial) vers un art de paix : L'Aïkido ne vise pas à détruire un attaquant, mais à entrer en harmonie avec lui pour neutraliser l'attaque (immobilisation ou projection). En transformant l'opposition des forces dans leur union, le conflit deviendra communication. Il n'y a pas de compétition.

L'Aïkido se pratique à mains-nues (saisies, frappes, coupes) ou avec des armes d'entraînement en bois (sabre, bâton, couteau). Le travail des armes ne prétend pas former des spécialistes, mais permet de développer les notions de vigilance, de centrage, de temps et de distance.

Dynamique et harmonieux, l'Aïkido apporte dès le début plaisir et bien-être en nous assouplissant et nous solidifiant.

Concentration et écoute sont plus importantes que force musculaire ou souplesse articulaire, ce qui rend l'Aïkido accessible aux enfants, femmes et hommes de tous âges.

Cours

Enfants et Ados

Particulièrement pour les enfants, il est précieux de proposer une activité sans compétition.

Grâce à une pédagogie adaptée, les enfants peuvent pratiquer soit à main nue, soit avec des armes en bois.

L'Aïkido favorisera leur conscience du corps et le respect mutuel, la synchronisation de leurs gestes tout en extériorisant et canalisant l'énergie qu'ils ont en eux.

Les cours des 6-9 ans sont basés sur l'apprentissage par le jeu et des bases de l'aïkido.

Le cours des 10-17 ans est d'avantage axé sur la rigueur des techniques.

HORAIRES

- Jeunes samouraïs (6-9 ans) :
le mercredi 18h15 - 19h15
- Grands samouraïs (10-17 ans) :
le vendredi 19h00 - 20h00

TARIFS

- Cours à l'année : 100€
Cours pour 2 trimestres : 80€
Cours pour 1 trimestre : 50€

Ajouter la licence annuelle :

- né après le 1/09/2012 26 €
né avant le 1/09/2012 38 €

*Chèque à l'ordre de Dieulefit Aïkido
réductions sur tarifs, voir au dos.

Cours

Adultes

HORAIRES

- | | |
|----------|-------------|
| Lundi | 19h - 20h30 |
| Mercredi | 20h - 21h30 |
| Vendredi | 19h - 21h15 |

TARIFS

Cours à l'année:

- Adultes 150€
- Demandeurs d'emploi, étudiants 120€

Cours pour deux trimestres:

- Adultes 110€
- Demandeurs d'emploi, étudiants 85€

Cours pour un trimestre:

- Adultes 70€
- Demandeurs d'emploi, étudiants 55€

Ajouter la licence annuelle: 38 €

*Chèque à l'ordre de Dieulefit Aïkido



* mail: contact@dieulefit-aikido.fr

* <http://www.dieulefit-aikido.fr>

